

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 159

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

OBJET

Subvention de démarrage et d'aménagement des locaux du CODEPS 13 (Comité départemental d'éducation et de promotion de la santé des Bouches-du-Rhône)

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique**

PRESENTATION

L'association Comité Départemental d'Education et de Promotion de la Santé des Bouches-du-Rhône (CODEPS 13) sollicite pour son installation une subvention au Conseil départemental en fonctionnement général de 8 333 € (dossier SAN-000593) et en équipement de 11 781,95 € TTC (dossier SAN-000594).

CONTEXTE

L'association Comité Départemental d'Education et de Promotion de la Santé des Bouches-du-Rhône (CODEPS 13) a été créée en mai 2016, suite notamment, à la fermeture du Comité d'éducation pour la santé (CODES) des Bouches-du-Rhône. Elle est présidée par le docteur Michèle BLANC-PARDIGON.

Située à Marseille (2 bis rue du Commandant Imhaus 13006) elle participe sur l'ensemble du département à l'éducation à la santé, la prévention et la promotion de la santé dans le département des Bouches du Rhône.

Membre d'un réseau national rassemblé au sein de la Fédération nationale d'éducation et de promotion de la santé (Fnps), l'association est un lieu privilégié de ressources (documentaire, formation, accompagnement ...) d'actions de réflexions et d'échanges pour l'ensemble des acteurs concernés par l'éducation pour la santé au bénéfice de la population du département et en cohérence avec les dynamiques locales.

PROJET :

Les principales missions du CODEPS 13 sont: développer des programmes et actions de prévention en lien avec les priorités départementales, former des acteurs de santé publique, fournir un accompagnement méthodologique pour des projets de santé publique, accueillir et documenter le public...

En agissant auprès de la population, des professionnels, des élus et des institutions sur l'ensemble du département des Bouches-du-Rhône, en cohérence avec les dynamiques locales, l'association souhaite contribuer à ce que la santé puisse être au cœur des politiques publiques.

Pour exemple un des premiers projets du CODEPS 13 est le développement d'actions autour de la nutrition et de la prévention de l'obésité auprès des populations vivant au sein des territoires prioritaires de la politique de la ville dans les Bouches du Rhône. Les enfants, les mères de familles (dont mères isolées) et les écoliers seront plus particulièrement visés. Enfin ce projet soutiendra les actions de divers professionnels et notamment ceux des services de PMI.

PROPOSITION

Je vous propose, d'octroyer au CODEPS 13 une subvention de fonctionnement de **8 000 €** et une subvention d'équipement de **9 425 €**, soit 80 % du total subventionnable (**11 781€TTC**).

INCIDENCE FINANCIERE

En cas de décision favorable, la dépense correspondant à la subvention de fonctionnement de **8 000 €** sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental 2016, chapitre 65, fonction 40, article 6574.

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement CP
14057	1005709	Etudes innovantes en matière de santé	65-40-6574	8 000 €

En cas de décision favorable, la dépense correspondant à la subvention d'équipement, soit **9 425 €**, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental au chapitre 204, fonction 40, article 204 21 de l'exercice 2016 (autorisation de programme 2014-14058 Y).

		Montant de l'AP en M52	Total affecté à ce jour en M 52	Montant de la nouvelle affectation
AP Equipements sanitaires associations et mutuelles	2014 – 14058 Y	4 000 000,00€	3 516 800,00 €	9 425,00 €
Détail de l'affectation				
Comité Départemental d'Education et de Promotion de la Santé				
Opération :	1005712			
Dont IB	204-40-204 21		1 516 800,00 €	9 425,00 €
Dont IB	204-40-204 23		2 000 000,00 €	
Dernier rapport ayant entraîné une affectation sur cette AP :				
Délibération n° 120 du 13/07/2016				

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à la PMI – Santé Publique – Protection de l'Enfance et de la Famille, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à :

- fixer à **8 000 €** le montant de la subvention de fonctionnement et **9 425 €** le montant de la subvention d'équipement allouée au Comité Départemental d'Education et de Promotion de la Santé des Bouches-du-Rhône.

- prendre la délibération jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL